

effet. Vous savez, Messieurs, qu'un honorable et riche citoyen de cette ville, M. Alfred LaRocque, est l'agent chargé à Montréal de recevoir les prêts, de donner les titres et de payer les rentes. Ainsi que je l'ai dit, ces titres rapporteront environ sept et demi pour cent par an. Un intérêt aussi élevé, appuyé sur la garantie d'un gouvernement aussi fidèle à remplir ses obligations que l'est le Saint-Siège, est certainement très-profitable, et c'est la pensée sur laquelle je veux maintenant attirer votre attention.

Les avantages offerts par une transaction financière quelconque, comme un prêt d'argent, s'estiment en raison, non-seulement du profit annuel qu'elle peut rapporter, mais aussi d'après le risque plus ou moins grand qui l'accompagne. Un placement à douze pour cent peut quelquefois être beaucoup moins avantageux qu'un placement à un intérêt moindre, si le risque et les dangers qui accompagnent le premier sont si grands qu'on peut avoir raison de craindre la perte totale de son capital. D'un autre côté, une opération ne donnant qu'un revenu de quatre, cinq ou six pour cent, peut quelquefois être considérée comme très-profitable, si elle offre toutes les garanties de sécurité, de stabilité et de durée que les affaires financières les mieux conduites peuvent promettre. D'après cette règle, qui est certaine, pour estimer avec justesse la valeur d'une affaire d'argent, il n'est pas suffisant de considérer la rente annuelle qu'elle peut donner, il faut aussi examiner le degré de sécurité qu'elle offre.

Appliquons ces principes au sujet qui nous occupe et voyons si l'emprunt romain présente quelques avantages aux porteurs des titres.

Comme je l'ai dit, les obligations romaines rapporteront aux prêteurs un revenu net de plus de sept et demi par cent, ou, pour parler avec la dernière exactitude, de sept $\frac{57}{100}$ pour cent, par an. Quelque soit le risque qui accompagne l'opération—et il faut admettre de prime abord que ce risque ne saurait être grand, puisque les obligations sont appuyées sur la garantie d'un gouvernement qui a toujours fait honneur à son nom—mais enfin, quelque soit ce risque, assurément un intérêt bien convenable est offert en échange. Si maintenant on compare cette rente avec celle accordée, soit par les nations les plus riches et les plus florissantes, soit par les pays offrant le plus d'instabilité et le plus d'incertitude sur leur avenir, nous verrons que le gouvernement pontifical, appuyé sur les plus grandes garanties de durée et de solvabilité, offre à ses prêteurs un intérêt que les peuples les plus agités et les moins stables osent à peine accorder. Par là, nous serons persuadés que l'intérêt de sept et demi pour cent est réellement fort élevé.